



Conseil économique et social

Distr. générale
19 mars 2019

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Forum régional africain pour le développement durable
Cinquième session
Marrakech (Maroc), 16-18 avril 2019

Point 6 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Réunions parallèles des groupes de travail pour l'examen approfondi,
l'apprentissage par les pairs et le dialogue sur les thèmes subsidiaires
du Forum régional africain pour le développement durable :**
Promouvoir un travail décent et une croissance économique inclusive

Document de synthèse sur la promotion d'un travail décent et d'une croissance économique inclusive¹

I. Introduction

1. L'objectif de développement durable 8 (Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous) traite d'aspects importants du développement durable. Les cibles mises en place pour suivre les progrès accomplis dans le cadre de l'objectif 8 sont les suivantes :

- a) Maintenir un taux de croissance du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés ;
- b) Parvenir à un niveau élevé de productivité par la diversification ;
- c) Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel ;
- d) Améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources ;
- e) Parvenir au plein emploi productif et garantir, à toutes les femmes et à tous les hommes, un travail décent ;
- f) Réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation ;
- g) Prendre des mesures immédiates pour supprimer le travail forcé et éliminer les pires formes de travail des enfants ;
- h) Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs ;
- i) Développer un tourisme durable qui crée des emplois ;

* ECA/RFSD/2019/1.

¹ Etabli par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) avec la contribution de l'Organisation internationale du Travail, du Programme des Nations Unies pour le développement et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes).

j) Renforcer les modes de financement novateurs et l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance.

2. La création du plein emploi productif et d'un travail décent pour tous constitue un défi redoutable pour les pays africains. Bien que les taux de chômage soient généralement faibles en Afrique (6,8 % en moyenne en 2018), le sous-emploi et l'emploi informel sont largement répandus, un grand nombre de personnes occupant des emplois précaires et vulnérables. Les opportunités d'emploi en Afrique proviennent pour la plupart de l'économie informelle, souvent caractérisée par une faible productivité et de mauvaises conditions de travail. L'informalité en Afrique se concentre davantage dans l'économie rurale, qui repose largement sur l'agriculture. L'Afrique aurait, selon les estimations, le taux d'emploi informel le plus élevé au monde (85,8 % de l'emploi total) et le taux d'emploi vulnérable le plus élevé (66 % en moyenne). Le manque d'emplois productifs et décents en nombre suffisant complique les efforts visant à mettre fin à la pauvreté sur le continent. Ces dernières années, l'Afrique a enregistré le taux de croissance démographique le plus élevé, avec une moyenne annuelle de 2,6 % ; d'ici 2050, le continent abritera un quart de la population mondiale. Avec l'arrivée de millions de jeunes africains sur le marché du travail, le besoin pressant de créer des emplois décents et productifs va s'accroître.

3. La croissance économique en Afrique reste insuffisante pour absorber sa population croissante. En outre, la plupart des économies africaines restent tributaires du secteur des industries extractives à forte intensité de capital, ce qui limite leur capacité à créer suffisamment d'emplois pour absorber une main-d'œuvre en croissance rapide. Dans la plupart des cas, le secteur des industries extractives fonctionne comme une enclave, tissant peu de liens avec les fournisseurs nationaux et le reste de l'économie. L'emploi a crû à un rythme de moins de 1,8 % par an, ce qui est inférieur à la croissance annuelle de près de 3 % de la population active. La création d'emplois ne suit donc pas l'augmentation de la population en âge de travailler.

4. Les pays africains devraient faire davantage d'efforts pour promouvoir une croissance économique inclusive et durable et assurer le développement du plein emploi et des opportunités d'emploi productif, en particulier pour les femmes et les jeunes. Pour y parvenir, les pays africains devraient notamment prendre les mesures suivantes :

- a) Promouvoir une transformation structurelle favorable à l'emploi, l'industrialisation et la création de valeur ajoutée au moyen de politiques macroéconomiques et sectorielles et de politiques du marché du travail appropriées ;
- b) Accroître les investissements à haute intensité de main-d'œuvre dans les infrastructures ;
- c) Promouvoir le développement des compétences et l'employabilité ;
- d) Apporter un appui aux petites et moyennes entreprises ;
- e) Promouvoir des lieux de travail sains et sûrs ;
- f) Accroître la résilience aux changements climatiques et améliorer la gestion des ressources naturelles ;
- g) Améliorer l'accès aux services financiers ;
- h) Stimuler la production et la productivité agricoles ;
- i) Tirer parti de l'industrialisation et de l'urbanisation pour promouvoir la transformation structurelle et la diversification économique ;
- j) Renforcer les systèmes d'information sur le marché du travail et les institutions locales ;
- k) Améliorer les services de l'emploi et la mise en œuvre de politiques actives ciblées du marché du travail ;

- l) Améliorer et étendre les interventions de protection sociale ;
- m) Éliminer les disparités entre les sexes sur le marché du travail.

5. Il y a lieu de s'attaquer aux obstacles et aux défis auxquels se heurtent les entreprises en Afrique afin de renforcer le développement du secteur privé pour la création d'emplois. Assurer une croissance riche en emplois aura un effet positif sur l'élimination de la pauvreté (objectif de développement durable 1) et la réduction des inégalités (objectif 10).

6. Le présent document de synthèse passe en revue les progrès réalisés en Afrique dans la réalisation de l'objectif de développement durable 8. L'accent est mis sur les cibles et les indicateurs pour lesquels les données suivantes sont disponibles :

- a) Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant ;
- b) Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi ;
- c) Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe ;
- d) Taux de chômage ;
- e) Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi ni formation ;
- f) Travail forcé, traite des êtres humains, esclavage moderne et travail des enfants.

II. Progrès accomplis dans la réalisation des cibles fixées

A. Taux de croissance annuel du produit intérieur brut réel par habitant

7. La réalisation d'un développement durable nécessite une croissance économique soutenue. L'une des principales cibles de l'objectif de développement durable 8 est de maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés. À cet égard, l'Afrique a connu une croissance, qui n'a cependant pas été inclusive ni suffisante pour absorber pleinement la main-d'œuvre en expansion et en mutation.

8. La croissance économique a été inférieure à la cible de 7 % de croissance annuelle du PIB (voir tableau 1). En 2010, le taux de croissance annuel moyen était estimé à 3,1 %, avant un ralentissement à 1,6 % en 2016. Le taux de croissance économique est passé à 3,4 % en 2017 avant de retomber légèrement à 3,2 % en 2018. Il devrait rebondir à 3,4 % en 2019 et progresser encore à 3,7 % en 2020, sous l'effet d'une amélioration modérée des prix des produits de base. La croissance économique en Afrique a toutefois été inégale d'une sous-région à l'autre, l'Afrique de l'Est enregistrant la croissance la plus rapide entre 2016 et 2020 et l'Afrique australe accusant un retard. Le Burkina Faso, l'Éthiopie et le Sénégal ont connu une croissance annuelle moyenne d'au moins 7 %.

Tableau 1
Taux de croissance du produit intérieur brut réel, 2016-2020

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 ^a	2020 ^a
Afrique	3,1	1,4	6	2,2	3,8	3,1	1,6	3,4	3,2	3,4	3,7
Afrique du Nord	3,2	-5	8,5	-2,9	1,9	3,2	2,9	5,3	3,7	3,4	3,5
Afrique de l'Est	5	7,2	5,9	6,9	7	6,7	5,5	6,1	6,2	6,4	6,5
Afrique centrale	3	5,2	6,3	0,6	4,4	1,7	-0,5	-0,2	2,2	2,5	3,8
Afrique de l'Ouest	6,1	5	5,3	5,8	6,1	3,2	0,2	2,4	3,2	3,4	3,8
Afrique australe	0	-3,8	3,8	3,5	2,6	1,9	0,3	1,5	1,2	2,1	2,6
Économies en développement	2,8	6,2	5,1	4,9	4,4	3,9	3,9	4,5	4,4	4,3	4,6

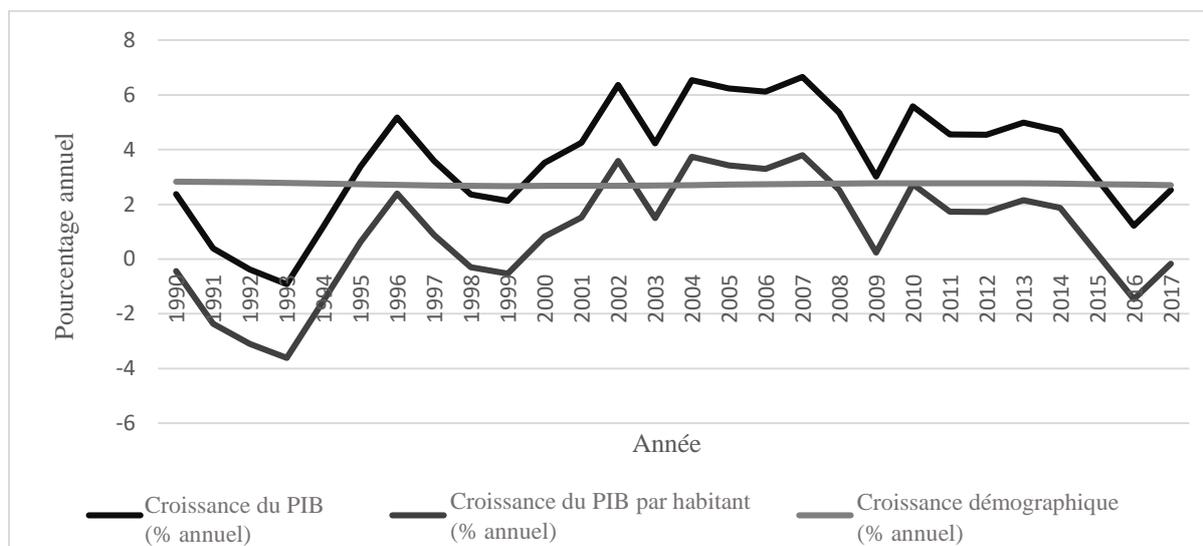
Source : Situation et perspectives de l'économie mondiale 2019 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.19.II.C.1).

^a Les données de 2019 et 2020 sont des projections.

9. L'Afrique affiche un bilan médiocre en matière de création d'emplois, la réaction de l'emploi à la croissance économique restant relativement faible. L'élasticité globale de l'élément emploi de la croissance a été en moyenne de 0,41 % sur la période 2000-2014, ce qui signifie qu'une augmentation de 1 % de la croissance du PIB n'a été associée qu'à une croissance de 0,41 % de l'emploi. Cette situation révèle une structure économique fortement tributaire des produits primaires et du secteur des industries extractives. Si le changement structurel porteur de croissance mené dans des pays comme l'Éthiopie, le Malawi, le Sénégal et la République-Unie de Tanzanie a été important, il s'est malheureusement accompagné d'une croissance négative de la productivité du travail dans les secteurs non-agricoles. Cette tendance confirme les résultats généralement médiocres de l'industrie manufacturière en Afrique.

10. La population de l'Afrique a augmenté aussi en moyenne de 2,6 % par an et devrait continuer de croître, ce qui signifie que les revenus générés devront être répartis au profit d'une population croissante, grevant ainsi lourdement la croissance du PIB par habitant (voir figure I). La population active de l'Afrique devrait passer de 705 millions en 2018 à près d'un milliard d'ici 2030, rendant plus pressant le besoin de créer des emplois décents. Au rythme actuel de croissance de sa population active, l'Afrique doit créer en moyenne 12 millions de nouveaux emplois par an pour éviter d'aggraver le problème du chômage.

Figure I
Produit intérieur brut annuel par habitant et croissance démographique en Afrique subsaharienne, 1990-2017



Source : Etablie d'après les données des Indicateurs du développement dans le monde (Washington, Banque mondiale, 2019).

11. Une croissance soutenue et inclusive s'impose pour créer des opportunités d'emploi. L'Afrique s'efforce aussi de générer une croissance soutenue des revenus par habitant. Le PIB réel par habitant a augmenté d'environ 1,6 % en 2018, contre 0,5 % en 2017 et -0,9 % en 2016. Le revenu par habitant devrait augmenter de 0,9 % en 2019 et de 1,2 % en 2020 (voir tableau 2). Cependant, la croissance du revenu par habitant reste insuffisante pour que l'Afrique fasse des progrès sensibles vers la réalisation des objectifs de développement durable. L'amélioration du revenu par habitant permettra aux ménages d'effectuer des dépenses pour l'accès à des soins de santé, à une éducation et à une alimentation de qualité, toutes choses essentielles à la réalisation d'un développement durable. L'importance en est d'autant plus cruciale que 11 % seulement des 20 % de ménages les plus pauvres sont pris en charge par l'assistance sociale en Afrique subsaharienne, contre 21 % en Asie du Sud, 50 % en Europe orientale et en Asie centrale, et 58 % en Amérique latine. S'agissant de l'assurance sociale, moins de 10 % de la population est prise en charge dans toute la région, ce qui signifie qu'aujourd'hui ou pour préparer les vieux jours, une écrasante majorité de la population active ne dispose guère ou pas de protection du revenu. La situation est encore pire pour la plupart de ceux qui travaillent dans le secteur informel.

Tableau 2

Croissance du produit intérieur brut par habitant, 2016-2020

	2016	2017	2018	2019	2020
Afrique	-0,9	0,5	0,6	0,9	1,2
Afrique du Nord	1,3	2,5	1,7	1,7	1,8
Afrique de l'Est	2,5	3,1	3,3	3,4	3,6
Afrique centrale	-3,1	-2,8	-0,4	-0,1	1,1
Afrique de l'Ouest	-2,5	-0,3	0,5	0,7	1,1
Afrique australe	-2	-0,8	-1,1	-0,2	0,3
Pays à économie en développement	2,6	3,2	3,1	3,1	3,4

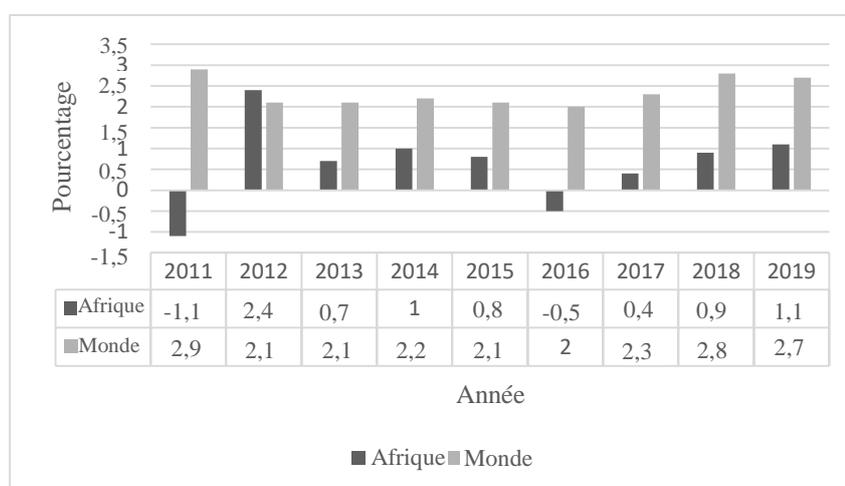
Source : Situation et perspectives de l'économie mondiale 2019 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.19.II.C.1).

B. Taux de croissance annuelle du produit intérieur brut réel par personne pourvue d'un emploi

12. Une autre cible clef de l'objectif de développement durable 8 est de parvenir à un niveau élevé de productivité économique. La productivité du travail s'est améliorée sur le continent depuis 2017. Le taux de croissance annuel de la productivité du travail a progressé à partir de -0,5 % en 2016 ; et devrait atteindre 1,1 % en 2019 (figure II). L'Afrique, cependant, est en retard par rapport au reste du monde. La croissance de la productivité du travail devrait rester molle pendant que la croissance démographique progresserait plus vite, empêchant les pays africains de réduire la pauvreté ou d'accroître suffisamment leurs revenus moyens.

Figure II

Taux de croissance annuel de la production par travailleur, mesuré comme produit intérieur brut en parité de pouvoir d'achat (dollars É.-U. internationaux constants de 2011)



Source : Données tirées de ILOSTAT (Genève, Organisation internationale du Travail, 2019).

C. Emploi informel et vulnérable

13. La mauvaise qualité de l'emploi et le taux élevé de pauvreté des travailleurs, et non le chômage, restent les principaux défis du marché du travail que doivent relever la plupart des pays africains et qui sont liés à la forte incidence de l'emploi informel et vulnérable. Le taux de chômage en Afrique est resté stable à environ 7 % en moyenne (voir tableau 3). L'emploi informel représente une part importante de l'emploi total - estimée à environ 86 % en 2016. En ce qui concerne les jeunes, 95 % au total sont dans l'emploi informel. En 2018, le secteur informel représentait une proportion de l'emploi des femmes (79 %) plus forte que celle des hommes (68 %) en Afrique, à l'exception de l'Afrique du Nord où la tendance s'inverse.

Tableau 3

Principaux indicateurs du marché du travail, Afrique, 2017-2020

	2017	2018	2019	2020 ^a
Taux de chômage	6,9	6,8	6,8	6,8
Emploi vulnérable	65,9	66	66,1	-
Extrême pauvreté des travailleurs	33,6	33,0	32,5	31,9
Pauvreté modérée des travailleurs	22,6	22,5	22,4	22,3

Source : *Emploi et questions sociales dans le monde - Tendances 2019* (Genève, Organisation internationale du Travail, 2019), à l'exclusion des valeurs de l'emploi vulnérable, qui sont tirées de *Emploi et questions sociales dans le monde - Tendances 2018*.

^a Les données de 2020 sont des projections.

14. L'élimination des écarts entre les sexes sur le marché du travail et pour ce qui est des opportunités d'emploi est une étape décisive vers la réalisation du développement durable. En outre, ces inégalités entachent la répartition efficace du capital humain sur le marché du travail, ce qui a des répercussions négatives sur la productivité, la croissance économique, les bénéfices des entreprises et la diversification économique. Selon le *Rapport sur le développement humain en Afrique 2016 : Accélérer les progrès en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes en Afrique* du Programme des Nations Unies pour le développement, les écarts entre les sexes sur le marché du travail auraient coûté 105 milliards de dollars à l'Afrique subsaharienne en 2014.

15. Comme dans toutes les régions du monde, les personnes moins instruites sont plus susceptibles d'être employées dans le secteur informel et d'y être prises au piège de manière permanente. En Afrique, 94 % des travailleurs n'ayant pas fait d'études sont employés dans le secteur informel. L'Afrique a le taux d'emploi vulnérable le plus élevé au monde, soit environ 66 % selon les estimations. L'emploi vulnérable s'entend de la part dans l'emploi total des personnes qui travaillent pour leur propre compte et des travailleurs familiaux qui contribuent à l'entreprise familiale. En chiffres absolus de 2017, le résultat a été que, selon les estimations, 290 millions de travailleurs en Afrique occuperaient des formes d'emploi vulnérables. Au total, en 2018, environ 250 millions de travailleurs en Afrique vivaient dans une pauvreté extrême ou modérée, chiffre qui devrait augmenter d'environ 8 millions d'ici 2020 du fait de l'accroissement rapide de la population et d'une croissance économique inclusive insuffisante.

16. L'extrême pauvreté des travailleurs sur l'ensemble du continent devrait connaître une légère amélioration et atteindre environ 32,5 % en 2019, contre 33 % en 2018, comme le montre le tableau 3. La pauvreté modérée des travailleurs devrait toutefois rester stable à environ 22,5 %. Les taux de pauvreté modérée et extrême des travailleurs renvoient à la part des travailleurs vivant dans des ménages dont le revenu ou la consommation par habitant est respectivement entre 1,90 et 3,10 dollars par jour (parité de pouvoir d'achat) et de moins de 1,90 dollar par jour (parité de pouvoir d'achat). Des variations s'observent d'une sous-région à l'autre. L'Afrique subsaharienne continue de connaître des taux très élevés d'extrême pauvreté (38,5 %) et de pauvreté modérée (24,8 %) des travailleurs en 2018.

D. Taux de chômage

17. Le taux de chômage le plus élevé est enregistré chez les jeunes femmes, ce qui accroît les inégalités sur le marché du travail (voir tableau 4). En Afrique du Nord, le taux de chômage devrait rester stable à 11,8 % en 2019 et tomber à 11,7 % en 2020. En Afrique subsaharienne, le taux de chômage était estimé à 5,9 % en 2018 et devrait

rester inchangé en 2020. Des variations s'observent toutefois d'un pays à l'autre : l'Afrique du Sud, par exemple, avait un taux de chômage de 27,7 % en 2017.

Tableau 4

Taux de chômage en Afrique par sexe et par âge, 2010-2019

	15 à 24 ans			15 ans au moins			25 ans au moins		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
2010	14,1	12,7	15,8	7,9	6,7	9,4	5,8	4,8	7,1
2011	13,7	12,5	15,2	7,7	6,7	9	5,7	4,8	6,9
2012	13,7	12,7	15	7,6	6,6	8,9	5,6	4,7	6,8
2013	13,4	12,5	14,6	7,5	6,5	8,7	5,6	4,7	6,7
2014	13	12,1	14,1	7,5	6,6	8,7	5,8	5	7
2015	13,2	12,5	14,1	7,5	6,6	8,8	5,8	4,9	7
2016	13,5	12,6	14,6	7,9	6,9	9,1	6,1	5,2	7,4
2017	13,4	12,5	14,6	7,9	6,9	9,1	6,2	5,3	7,4
2018	13,4	12,4	14,7	7,8	6,8	9,1	6,2	5,2	7,4
2019^a	13,4	12,3	14,7	7,8	6,8	9,1	6,1	5,2	7,4

Source : Données tirées de ILOSTAT (Genève, Organisation internationale du Travail, 2019).

^a Les données de 2019 sont des projections.

18. Selon ILOSTAT de l'Organisation internationale du Travail (OIT), la proportion de jeunes - c'est-à-dire de jeunes âgés de 15 à 24 ans - non scolarisés et sans emploi ni formation en 2018 était de 21,5 %. Ventilés par sexe, les taux étaient de 16,2 % pour les hommes et de 26,8 % pour les femmes. Le nombre de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation devrait augmenter de plus de 7 millions, et passer de 53 millions en 2018 à 60,7 millions en 2023.²

19. Dans leurs pires formes, le travail forcé, la traite des êtres humains, l'esclavage moderne et le travail des enfants sont des sujets de vive préoccupation en Afrique. En 2016, 20 % des enfants âgés de 5 à 17 ans (72,1 millions) étaient victimes du travail des enfants. En Afrique, environ 9 % des enfants (31,5 millions) sont occupés à des tâches dangereuses, c'est-à-dire des travaux susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant. De toutes les grandes régions du monde, l'Afrique est le continent où l'on relève le nombre le plus grand et la proportion la plus élevée d'enfants qui travaillent. En outre, ces chiffres ont augmenté au cours de la décennie qui s'est écoulée jusqu'en 2016. Selon un rapport régional publié par l'OIT pour l'Afrique, qui traite des estimations mondiales de 2017 de l'esclavage moderne et du travail des enfants, le nombre de victimes du travail forcé, de la traite des êtres humains et de l'esclavage moderne était également élevé. On comptait chaque jour plus de 9,2 millions de victimes de l'esclavage moderne en Afrique en 2016 - soit 7,6 pour 1 000 personnes - proportion plus élevée que dans toute autre région du monde.

III. Lacunes et nouveaux enjeux, défis et opportunités

20. L'Afrique est au cœur d'une transition démographique et urbaine rapide, qui aura de profondes répercussions sur la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier de l'objectif 8. Un aspect positif de cette transition rapide est que l'accroissement de la population en âge de travailler offre au continent l'occasion de bénéficier d'un dividende démographique. Ce dividende potentiel ne peut être mis

² Organisation internationale du Travail, ILOSTAT (Genève, 2019).

à profit et exploité que par un investissement, entre autres, dans les compétences, les soins de santé et la protection sociale.

21. L'Afrique connaît une urbanisation rapide : d'ici 2035, la moitié de sa population sera urbaine, alors que cette proportion ne représentait qu'un tiers en 1990. Si elle est bien planifiée, l'urbanisation peut ouvrir la voie au développement durable et à la transformation structurelle de la production et de la consommation grâce aux économies d'agglomération. Toutefois, une croissance urbaine non planifiée, y compris l'implantation d'un habitat anarchique et non conforme aux normes des zones urbaines, pose de graves risques pour la santé des habitants. L'urbanisation en Afrique n'a pas été soutenue par des investissements en milieu urbain ou par une forte croissance des entreprises du secteur formel. Les investissements dans les infrastructures et les services collectifs urbains peuvent stimuler le développement du secteur privé et créer par là même des opportunités d'emploi.

22. L'économie rurale en Afrique est aussi une mine de richesses et d'opportunités économiques inexploitées. Le développement rural peut aider à libérer ce potentiel par la création d'emplois et la transformation structurelle. Il importe que l'on mette davantage l'accent sur les politiques et les investissements dans l'économie rurale si l'on veut en tirer le plein potentiel. Les investissements dans les infrastructures rurales, notamment dans les domaines de l'irrigation, de la santé et de l'éducation rurales, sont des éléments indispensables des stratégies de développement rural durable des pays africains.

23. En outre, des opportunités existent pour la création d'emplois décents grâce à l'exploitation des possibilités de croissance verte. En particulier, l'industrialisation verte est un outil important pour la transformation structurelle durable du continent. Les gouvernements africains peuvent soutenir et encourager le processus de transition verte en créant un cadre et un environnement économiques, institutionnels et politiques qui lui sont propices. Les gouvernements peuvent également offrir des incitations pour promouvoir l'innovation et les investissements dans les activités vertes. Parallèlement, il importe de tenir compte d'une transition adaptée aux besoins des populations qui sont très vulnérables à la dégradation de l'environnement et aux effets des changements climatiques. Des emplois peuvent être créés grâce à la réalisation de travaux verts, qui mettent l'accent sur la résilience aux changements climatiques. Les activités à forte intensité de main-d'œuvre, telles que la conservation de l'eau et des sols et la protection contre les inondations, peuvent également être encouragées.

24. Un certain nombre de pays ont élaboré des législations et des politiques nationales de l'emploi pour soutenir la création d'opportunités d'emploi et intégrer les objectifs de création d'emplois dans les politiques macroéconomiques et de développement. Par exemple, Maurice, après avoir adopté sa loi nationale sur l'emploi de 2017 pour mettre en place un cadre législatif plus approprié et plus moderne, élabore actuellement une nouvelle politique nationale de l'emploi pour répondre aux besoins et aux défis du marché du travail. Des efforts similaires sont en cours en Afrique du Sud, au Botswana, au Congo, en Guinée, en Guinée-Bissau, en Mauritanie et au Tchad. Des politiques de l'emploi ont déjà été adoptées en Algérie, au Cameroun, au Ghana, au Kenya, à Madagascar, au Malawi, au Mali, au Nigéria, en Ouganda et au Zimbabwe, tandis qu'au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Niger, en République-Unie de Tanzanie, au Rwanda et en Zambie, on révisé les politiques jusque-là en vigueur. Il est essentiel d'assurer un financement suffisant pour l'application pleine et entière des politiques nationales de l'emploi. Il y a lieu d'intégrer les objectifs de l'emploi dans les politiques sectorielles, macroéconomiques et de développement pour renforcer la cohérence, la coordination et les synergies. Les pays africains disposent d'une plus grande marge de manœuvre pour faire en sorte que les politiques macroéconomiques facilitent et encouragent l'investissement productif, la création d'emplois et la transformation structurelle.

25. Très onéreux et lourds à mettre en œuvre, les conditions de l'activité commerciale et le cadre réglementaire constituent un problème majeur pour la création d'emplois et le développement du secteur privé dans la plupart des pays africains. Selon des estimations issues d'enquêtes menées auprès des entreprises, entre 1,3 et 3 millions d'emplois sont perdus chaque année à cause d'obstacles administratifs, de la corruption, de l'insuffisance d'infrastructures, des défaillances de l'administration fiscale et d'autres lourdeurs bureaucratiques. Ce chiffre représente près de 20 % des nouveaux venus sur le marché du travail chaque année. La mise en œuvre de réformes visant à simplifier et à rationaliser l'environnement des affaires, en particulier le cadre réglementaire, est donc essentielle pour libérer le potentiel du secteur privé en matière de création d'emplois. Les investissements publics peuvent être utilisés pour créer ou améliorer des infrastructures indispensables - par exemple, les routes et les ports, et les installations de stockage - qui peuvent soutenir les chaînes de valeur du secteur privé, contribuant ainsi à stimuler la productivité, à promouvoir les débouchés commerciaux et à assurer la viabilité du développement économique régional.

26. Un autre défi majeur dans le processus de mise en œuvre des objectifs de développement durable est l'absence de données fiables, actualisées et désagrégées (en particulier de données et de statistiques sur le marché du travail), indispensables pour le suivi, l'examen et l'établissement de rapports sur la réalisation des objectifs. De nombreux pays africains n'ont pas les capacités statistiques nécessaires pour collecter et gérer les objectifs de développement durable en général, et rendre compte de leur mise en œuvre. Des occasions et des possibilités existent de renforcer les partenariats Sud-Sud en encourageant la coopération régionale notamment dans l'amélioration des capacités statistiques. La coopération dans le développement des infrastructures régionales (infrastructures physiques et numériques) serait cruciale.

IV. Mobiliser les moyens de mise en œuvre, en particulier le rôle et le statut des données

27. La mobilisation de fonds suffisants est un moyen important pour parvenir au développement durable. Elle exige la participation de toutes les parties prenantes concernées ainsi que l'intégration d'un certain nombre de sources de financement faisant appel aux gouvernements, au secteur privé et aux partenaires internationaux. Il est important d'explorer des sources de financement novatrices et durables. En outre, il convient d'assurer l'engagement et la participation active de toutes les principales parties prenantes à la coordination et à la mise en œuvre du Programme 2030 pour que personne ne soit laissé de côté.

28. Le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, adopté le 27 juillet 2015, fournit un cadre de financement pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Programme contient des stratégies devant aider les pays en développement à mobiliser des ressources nationales. Il couvre également des engagements et des recommandations dans les domaines d'action suivants : ressources publiques nationales ; entreprises et financements privés nationaux et internationaux ; coopération internationale pour le développement ; commerce international comme moteur du développement ; soutenabilité de la dette ; règlement des questions systémiques ; science, technologie, innovation et renforcement des capacités ; et données, contrôle et suivi. La mobilisation des ressources intérieures a été reconnue comme la source principale la plus importante de financement durable de la réalisation des objectifs de développement durable. En outre, le Programme insiste sur le rôle primordial que doivent jouer les pays en tant que principaux moteurs et financeurs du développement durable. L'application du Programme d'action d'Addis-Abeba revêt une importance capitale pour la mise en œuvre du Programme 2030.

29. En raison de la taille de leur économie informelle, la plupart des pays africains ont encore une assiette fiscale étroite, ce qui a une incidence négative sur leur capacité à mobiliser suffisamment de recettes intérieures pour investir dans les principaux moteurs de l'économie que sont les infrastructures, qui peuvent créer des emplois. L'économie informelle de la région représente en moyenne 34 % du PIB, allant de 19 % à Maurice à 52 % tant au Gabon qu'au Nigéria. En conséquence, le ratio impôts/PIB des pays africains reste très faible comparativement à d'autres régions, la plupart des pays ayant un ratio impôts/PIB même inférieur à 15 %. L'élargissement de l'assiette fiscale et le renforcement de l'efficacité et de la capacité de l'administration fiscale restent importants pour une mobilisation efficace des ressources destinées au financement du développement durable.

30. Si le secteur privé dispose d'un potentiel énorme, l'investissement privé en Afrique est insuffisant pour assurer une croissance soutenue et inclusive. Ce constat montre que l'environnement des affaires est confronté à des défis structurels et institutionnels. Par exemple, selon l'UNCTADstat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'investissement étranger direct en pourcentage du PIB est tombé de 3,43 % en 2009 à 2,11 % en 2013, puis à 1,92 % en 2017. Le secteur privé peut accroître sa contribution au développement durable en améliorant l'environnement des affaires et en investissant dans les infrastructures pour réduire le coût de l'activité économique. En particulier, l'accroissement des investissements du secteur privé est vital pour générer des revenus supplémentaires et créer des emplois.

V. Recommandations stratégiques clefs pour intensifier la mise en œuvre

31. La croissance rapide de la population active et la pauvreté généralisée en Afrique font de la création d'emplois dans les secteurs à forte valeur ajoutée une priorité majeure pour les décideurs et les autres acteurs clefs concernés. Pour parvenir à une croissance économique soutenue sur le continent, il importe d'accroître la productivité et de diversifier l'activité économique, en produisant et en exportant des produits finis au lieu de quelques matières premières. La modernisation de l'économie rurale (secteur agricole) par la disponibilité d'infrastructures de qualité et le renforcement des liens intersectoriels entre les activités agricoles et les activités non agricoles sont essentiels à la transformation structurelle en Afrique. En particulier, les pays africains doivent adopter des politiques et des stratégies industrielles, sectorielles et d'investissement qui ciblent les secteurs et les chaînes de valeur clefs qui ont un fort potentiel de création d'emplois. Il est possible d'améliorer la productivité dans des secteurs économiques clefs en investissant dans la mise à niveau de la technologie, le développement des compétences, les infrastructures et les capacités institutionnelles.

32. Il importe de renforcer le cadre de la politique macroéconomique, en particulier le budget national, en l'alignant sur les priorités et plans nationaux de développement, en vue de faciliter la réalisation des objectifs de développement durable. La création d'emplois devrait également être intégrée dans toutes les politiques macroéconomiques et de développement, en veillant à ce que ces politiques définissent des cibles et des indices de référence clairs en matière d'emploi. Les incitations à l'investissement étranger doivent être liées au contenu local et à l'emploi local. Une gestion plus efficace des investissements publics pourrait avoir des répercussions plus importantes sur l'emploi. En outre, l'adoption et la mise en œuvre intégrale de politiques nationales de l'emploi fondées sur un dialogue social et des consultations larges sont essentielles à la réalisation de l'objectif 8.

33. Par ailleurs, il est d'une importance vitale pour les pays africains de prendre globalement en compte, dans l'élargissement de l'assiette fiscale, la grande place que tient le secteur informel, ce qui peut se faire par la simplification du régime fiscal, le renforcement de l'administration fiscale et la réduction des coûts d'observation des

règles fiscales en général. Il est nécessaire de veiller à ce que les gens aient accès au crédit, à la technologie, à l'espace physique, à l'eau et à l'électricité pour que le secteur informel puisse générer des emplois et augmenter les revenus. Les décideurs devraient s'efforcer d'améliorer l'accès des gens à un enseignement secondaire de qualité et aux compétences requises, en particulier pour les femmes et les jeunes, afin de leur permettre d'éviter le piège de l'informalité. D'une manière générale, il importe de créer un cadre politique, institutionnel et réglementaire favorable et porteur qui réduise le coût des affaires, améliore le climat d'investissement et minimise les obstacles et le coût élevé de la transition vers le secteur formel au niveau national. Les pays africains doivent également renforcer l'harmonisation fiscale et l'intégration régionale dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine.

34. Les pays africains doivent s'efforcer en priorité d'améliorer et de renforcer la collecte, la qualité, l'analyse et la diffusion de données et de statistiques de qualité, fiables, actualisées et désagrégées sur l'emploi et le marché du travail. En particulier, il importe au plus haut point de collecter, d'analyser et de diffuser un plus grand nombre de données de meilleure qualité - sur les femmes appartenant à des groupes vulnérables, y compris les employées de maison -. Il est essentiel que les bureaux et systèmes nationaux de statistique disposent de ressources suffisantes pour pouvoir répondre efficacement aux demandes de données contenues dans le Programme 2030. Il convient tout particulièrement de mettre en place des systèmes qui fonctionnent bien aux niveaux national et infranational pour fournir des informations pertinentes sur le marché du travail aux décideurs, aux employeurs, aux établissements de formation et aux particuliers. La création de systèmes d'information sur le marché du travail (ou d'observatoires du marché du travail) devrait comprendre un cadre et un programme clairs pour la collecte, l'analyse et la diffusion régulières de données selon les besoins et le contexte de chaque pays. Il importe également de renforcer la coopération régionale et mondiale dans l'amélioration des capacités statistiques en vue d'un suivi et d'une évaluation efficaces des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable.

35. De nombreux pays africains ont conçu et mis en œuvre des politiques actives du marché du travail et des services de l'emploi ces dix dernières années pour faire face à l'augmentation du chômage et du sous-emploi, notamment chez les jeunes. Le problème, cependant, est le manque de cohérence et de coordination politiques et institutionnelles ; dans certains cas, les efforts des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux se chevauchent ou font double emploi. En outre, les institutions publiques chargées de fournir des services d'emploi et de mettre en œuvre des politiques actives du marché du travail sont très faibles dans de nombreux pays, n'offrant que des services de base qui ne répondent pas aux besoins des acteurs du marché du travail. Les gouvernements n'ont pas non plus été préparés à l'infiltration de prestataires privés de services d'emploi, ce qui a eu pour conséquence que, dans nombre de pays, la prolifération de ces prestataires de services s'est produite dans un contexte d'absence ou de faiblesse des cadres réglementaires, remettant en question le risque d'abus à l'égard des travailleurs. Dans de nombreux cas, les gouvernements ont été plus réactifs que proactifs dans la mise en place d'un cadre réglementaire.

36. Les services publics de l'emploi, les organismes d'emploi privés et les prestataires de services à but non lucratif peuvent jouer un rôle crucial dans la promotion du fonctionnement efficace du marché du travail et l'intégration des demandeurs d'emploi dans des emplois productifs tout en réduisant, pour les employeurs, les coûts de transaction de l'acquisition de talents. Les gouvernements doivent investir dans leurs services publics de l'emploi, établir une réglementation favorable aux organismes d'emploi privés et promouvoir la coopération et les partenariats avec d'autres prestataires de services.

37. Il est nécessaire de promouvoir des investissements et une participation accrue du secteur privé pour améliorer la création d'emplois par la simplification et la rationalisation de l'environnement des affaires. Dans la plupart des pays, l'environnement des affaires reste difficile ; il est donc important d'assurer un

environnement propice à la croissance et à la création d'emplois par les entreprises. La réalisation des objectifs de développement durable nécessite une plus grande participation du secteur privé en tant que partenaire de développement clef. La participation du secteur privé est particulièrement importante pour combler l'énorme déficit de financement qui existe actuellement.

38. Il importe de prendre des mesures spécifiques pour assurer un travail décent pour tous, conformément à la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et aux normes internationales du travail, notamment par la mise en œuvre de programmes de travaux publics tenant compte des disparités entre les sexes, élément essentiel pour la réalisation des droits des femmes comme des hommes et mécanisme pour renforcer l'autonomisation des femmes. Des mesures devraient être prises pour, par exemple, assurer la ratification et la mise en œuvre de la Convention de 2011 de l'OIT sur les travailleuses et travailleurs domestiques (n° 189).

39. L'adoption d'une approche fondée sur les droits qui promeuve les cadres internationaux des droits, y compris les normes du travail, contribuerait à améliorer la situation de nombreux travailleurs migrants vulnérables en les aidant à relever des défis communs, notamment ceux qui concernent les conditions de travail, les salaires, la protection sociale, la sécurité professionnelle, le statut migratoire et l'accès aux soins de santé (santé sexuelle et reproductive, par exemple). En renforçant les pratiques de recrutement éthiques et en contribuant à éliminer les frais de recrutement, la réalisation de cet objectif aiderait également à résoudre les problèmes de la traite des êtres humains, de la servitude pour dette et du travail forcé.

Messages clefs

40. Bien que l'Afrique ait progressé dans la mise en œuvre de l'objectif de développement durable 8, les progrès ont été lents. La croissance économique reste limitée sur le continent, et ne suffit pas à absorber la main-d'œuvre en expansion. Pour la plupart, les économies africaines restent fortement tributaires des produits de base et du secteur des industries extractives. Ainsi, la capacité de création d'emplois de la croissance économique africaine a été relativement faible comparativement aux autres régions. Les taux élevés d'accroissement démographique ont ralenti la croissance des revenus par habitant.

41. Bien que les taux de chômage en Afrique soient généralement faibles, s'établissant en moyenne à 6,8 % en 2018, le sous-emploi et l'emploi informel sont courants, la plupart des gens occupant des emplois précaires et vulnérables. Les opportunités d'emploi en Afrique proviennent souvent de l'économie informelle, généralement caractérisée par une faible productivité et des déficits de travail décent. L'Afrique aurait, selon les estimations, le taux d'emploi informel le plus élevé au monde (85,8 % de l'emploi total) et le taux d'emploi vulnérable le plus élevé (66 % en moyenne). L'informalité en Afrique se concentre davantage dans l'économie rurale, qui repose largement sur l'agriculture.

42. La modernisation de l'économie rurale par des investissements soutenus tant dans le capital physique que dans le capital social pour améliorer la productivité et renforcer les liens intersectoriels entre agriculture et activités non agricoles est essentielle à la transformation structurelle et à la diversification économique en Afrique. Les investissements à forte intensité d'emploi dans les infrastructures ont le potentiel de créer des emplois, de réduire la pauvreté et de stimuler le développement économique local.

43. La création d'emplois nécessite une approche de la politique de l'emploi proactive, globale, soucieuse des questions de genre qui intègre des mesures coordonnées agissant sur la demande et l'offre. Il convient d'intégrer également la création d'emplois dans toutes les politiques macroéconomiques et de développement, en veillant à ce que ces politiques établissent clairement des cibles et des indices de référence en matière d'emploi. Les incitations à l'investissement

étranger et intérieur doivent être liées au contenu local et à l'emploi local. L'adoption et la mise en œuvre intégrale de politiques nationales de l'emploi fondées sur un dialogue social et des consultations efficaces et larges sont essentielles à la réalisation de l'objectif de développement durable 8.

44. Le secteur privé a un rôle crucial à jouer pour ce qui est de créer des emplois et de combler l'énorme déficit de financement. Il importe donc de mettre en œuvre davantage de réformes dans les entreprises pour promouvoir et libérer plus d'investissements du secteur privé, condition essentielle à la génération de recettes supplémentaires et à la création d'emplois.

45. Les politiques actives du marché du travail et les services de l'emploi doivent être renforcés. En outre, il faut promouvoir davantage la collaboration et renforcer les partenariats entre les institutions gouvernementales et les autres fournisseurs de services des secteurs privé et tertiaire. Les gouvernements devraient s'efforcer d'être proactifs dans la planification et l'établissement de cadres stratégiques et réglementaires appropriés. De tels cadres peuvent favoriser le développement de prestataires de services qui assureraient un apprentissage permanent, amélioreraient l'employabilité et faciliteraient des transitions efficaces vers le marché du travail, en particulier pour les jeunes.

46. Le secteur public a également un rôle crucial à jouer pour améliorer l'incidence des investissements publics directs sur l'emploi. Les stratégies consistent notamment à améliorer la conception des programmes et les résultats sociaux, à accroître la disponibilité de biens publics durables, à assurer la gestion et la protection des ressources naturelles et à accroître la résilience aux changements climatiques. Il devrait également en résulter davantage d'opportunités d'emploi pour absorber l'excédent de main-d'œuvre.

47. Il importe de renforcer les systèmes d'information afin d'assurer la disponibilité de données fiables, actualisées et désagrégées - en particulier de données et de statistiques sur le marché du travail - nécessaires pour évaluer le contexte et les défis spécifiques au marché du travail ; formuler des politiques et des programmes appropriés ; suivre et examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'objectif de développement durable 8 et en rendre compte. Un système efficace de services de l'emploi pourrait aider les gouvernements à obtenir des renseignements à jour sur le marché du travail, au moins pour le secteur formel et les jeunes entreprises. En outre, il importe que les pays africains normalisent l'établissement de leurs rapports sur les statistiques du travail en appliquant la résolution concernant les statistiques du travail, de l'emploi et de la sous-utilisation de la main-d'œuvre ; la résolution concernant les statistiques sur les relations de travail ; et la ligne directrice sur la mesure de l'emploi informel, ainsi que toutes les autres lignes directrices associées aux indicateurs du travail décent.